

L'accès au CPAS

Témoignage Pacou (TVM)

Je m'appelle Pacou, je suis une famille monoparentale. Mes trois enfants sont encore aux études et vivent avec moi.

Ma fille étudie l'infographie à Namur et a décidé d'aller en internat la semaine pour éviter les trajets en train. Nous sommes allées au CPAS pour demander une aide ponctuelle: le paiement de l'internat (3.000 euros par an).

L'assistante sociale a proposé un RIS accompagné d'un PIIS. Nous n'en voulions pas. Un droit ? ou un choix imposé. Au nom de quoi ?

Nous avons l'habitude de nous contenter de **très** peu. Nous ne voulions pas être gourmandes.

Nous avons demandé à une personne extérieure de nous expliquer ce qu'étaient exactement le RIS et le PIIS, cela nous a un peu rassuré.

L'assistante sociale a fait un contrat PIIS avec ma fille. L'assistante sociale l'a fait toute seule car en fait, on n'a pas le droit de dire grand-chose. Ma fille l'a donc signé, on n'avait pas trop le choix.

Dans le PIIS, il y avait l'obligation de chercher un job étudiant. Or, ce qui prime pour ma fille, c'est de réussir ses études. L'infographie demande beaucoup de temps de travail. Pour elle c'est ça son job.

Pendant les périodes de confinement, trouver un job étudiant était quasi mission impossible, d'autant que ma fille avait un examen de passage.

Résultat: en même temps qu'elle reçoit la prime COVID de 50€ (fois 6), son RIS a été diminué de moitié.

Avec l'argent du RIS nous avons pu acheter un ordinateur convenable pour ses études et payer l'internat.

Témoignage de Delal (Chargée de projet RWLP)

Bonjour Madame la Ministre,

Depuis la crise Covid, je viens en renfort au numéro d'urgence 1718 de la RW. Avec les collègues nous tentons d'apporter des réponses adéquates à des personnes en situation de détresse.

Ce n'est pas toujours simple.

Nous constatons que de plus en plus de personnes doivent pousser la porte du CPAS : un tout nouveau public comme des indépendants privés de revenus, des personnes en chômage temporaire ou des pensionnés.

Beaucoup de personnes n'arrivent plus à faire face aux dépenses essentielles comme payer une facture d'électricité, acheter une paire de lunettes ou payer une facture scolaire.

Les revenus des personnes et la sécurité sociale devraient permettre à chacun de répondre à ces besoins essentiels et bien plus.

Marie-Claude (Chargée de Projet au RWLP)

Comme dernier de filet de sécurité, ou de trampoline, les personnes doivent faire appels aux CPAS et aux travailleurs sociaux parce que la sécurité sociale ne les protège plus assez...

Plusieurs Témoins du Vécu Militant.e.s ont été exclus du chômage et ont dû faire appel aux CPAS. On a, pour certains d'entre eux, dû les encourager à y aller, à demander de l'aide, et les accompagner dans les démarches tellement le pas à franchir est difficile.

De nombreux témoignages nous sont parvenus sur le sentiment de se mettre à nu, devoir présenter ses extraits de compte, justifier la moindre dépense, ne plus avoir de vie privée ...

La signature du PIIS, comme l'a dit Pacou, est dénoncée par le RWLP car il s'agit d'une contrainte et non pas d'un contrat négocié avec le travailleur social, avec parfois des obligations de passer dans des services d'insertion sociale du CPAS, sans que la personne soit en demande ou que cela ne corresponde à une attente, un besoin, une envie. C'est aussi parfois un report dans le temps sur un projet personnel et une démotivation à la clef.

Les travailleurs qui ont un salaire pour un emploi à temps partiel doivent aussi s'adresser aux CPAS pour un complément de revenu. Beaucoup ignorent d'ailleurs ce droit, situation de non recours. Précédemment, couvertes par un complément chômage, ces personnes ne subissaient pas le contrôle du CPAS, ce qui était reconnu comme un droit dérivé du travail devient un droit à devoir prouver sur l'aide sociale.

Le pendant de ceci, du côté du travailleur social, c'est que les demandes ne font qu'augmenter et le temps que les assistants sociaux ont pour accompagner les personnes ne fait que se réduire...on parle maintenant de 120 à 150 dossiers par travailleur social dans les grands CPAS.

Le passage par le REMI, budgets de référence, n'apporterait pas selon nous une réponse positive à cette situation. L'accompagnement doit pouvoir se faire en fonction de la situation du ménage, évaluée avec celui-ci en fonction de ses attentes, de ses besoins qui doivent, par l'accompagnement avec la famille, être évaluée au mieux et les revenus doivent être portés au-delà du seuil de pauvreté comme réclamé dans le groupe de travail BMIN dirigé par BAPN...